

Pourquoi dit-on que Louis XIV est un monarque absolu de droit divin ?

Nom : Prénom : Date :

Exercice 1 • Lis attentivement le texte suivant et réponds aux questions par une phrase.

Le Roi [...] adressa la parole à M. le Chancelier : « Monsieur, je vous ai fait assembler avec mes ministres et secrétaires d'État pour vous dire que jusqu'à présent j'ai bien voulu laisser gouverner mes affaires par feu M. le Cardinal ; il est temps que je les gouverne moi-même. Vous m'aidez de vos conseils quand je vous les demanderai ». [...] Ensuite le Roi se tourna vers nous et nous dit : « Et vous, mes secrétaires d'État, je vous défends de ne rien signer, pas une sauvegarde, pas un passeport sans mon ordre, de me rendre compte chaque jour à moi-même et de ne favoriser personne. [...] Vous savez mes volontés ; c'est à vous maintenant, Messieurs, à les exécuter ».

D'après Loménie de Brienne, *Mémoires*, publiées en 1720.

1. De qui parle le roi lorsqu'il évoque « feu le Cardinal » ?

.....

2. Qu'attend-il de ses conseils ?

.....

3. Explique pourquoi la dernière phrase est une parfaite illustration de la monarchie absolue.

.....

.....

Exercice 2 • Lis attentivement le texte suivant et dresse la liste de tout ce que fait Louis XIV pour gouverner. Dans la liste que tu auras établie, relève deux actions qui montrent que Louis XIV est un monarque absolu. Justifie tes choix.

C'est ici la dixième année que je règne, ne relâchant rien de mon application ; informé de tout ; écoutant mes moindres sujets ; sachant à toute heure le nombre et la qualité de mes troupes, et l'état de mes places fortes ; donnant incessamment mes ordres pour tous leurs besoins ; traitant immédiatement avec les ministres étrangers ; recevant et lisant les dépêches ; faisant moi-même une partie des réponses, et donnant à mes secrétaires la substance des autres ; réglant la recette et la dépense de mon État ; me faisant rendre compte directement par ceux que je mets dans les emplois importants ; tenant mes affaires aussi secrètes qu'aucun autre l'ait fait avant moi ; distribuant les grâces par mon propre choix [...].

D'après *Mémoires de Louis XIV, le métier de roi*, présenté et annoté par Jean Longnon, Tallandier, 2001.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....